



ville de
frouard

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD
VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/67

OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA PRESTATION DE STEPHANIE DAM – CONFERENCE THEATRALISEE

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020 portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis sollicité par le Pôle culture de la Ville de Frouard auprès de Stéphanie Dam, résidant au 26 rue Roland Sonrier - 10000 Troyes,

Vu la prestation demandée, relative à l'animation d'une conférence théâtralisée « Arrête ton cinéma ou quand les neurosciences entrent en scène », le 1^{er} février 2024,

Vu le montant forfaitaire de la prestation arrêté à 630,00 €,

DECIDE

Article 1

De signer une convention avec Stéphanie Dam, nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Précise que les crédits sont prévus à l'article 6288-313 du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2023.

Fait à Frouard, le 17 juillet 2023




Le Maire,
Pascal BARTOSIK